



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-29 :

Demande de subvention au Parc Naturel Régional du Vexin (PNR)

L'an deux mil vingt-trois, le 12 mai à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Monsieur Guy FOURNIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Bernard LANDEMARD, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2023-29 : Demande de subvention au Parc Naturel Régional du Vexin (PNR)

1- Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager des travaux de rénovation du calvaire à l'entrée de la commune.

2 - Madame le Maire demande, au conseil municipal, l'autorisation de solliciter une subvention à hauteur de 50 % auprès du Parc Naturel Régional du Vexin (PNR restauration du petit patrimoine bâti)

Le Conseil donne son autorisation à Madame le Maire sur ces deux points.

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,




Martine SOREL